

Question orale de Philippe Debry relative à la signalisation du stationnement « E9b »

Lors du Conseil communal du mois d'octobre, j'avais interpellé le Collège sur les aberrations en matière de signalisation du stationnement, et en particulier sur le placement de nombreux panneaux E9b, non conforme au règlement complémentaire de police et surtout néfaste à l'activité économique dans notre commune.

Il me fut répondu que :

« Par ailleurs, récemment, nous avons effectivement constaté des incohérences sur lesquelles mes services et moi, en partenariat avec la police et le service "Travaux publics", travaillons afin de proposer des mesures qui soulageront les indépendants riverains, tout en satisfaisant le voisinage de ces derniers. Il nous semble évident, la vie économique étant primordiale, que les camionnettes ne doivent pas être évacuées de la Commune purement et simplement. Une réorganisation réfléchie s'impose donc. En attendant, nous avons demandé au Fonctionnaire sanctionnateur de ne plus sanctionner ce type d'infraction. »

Il fut également déclaré que : *« une réunion aura prochainement lieu à ce sujet. La conformité entre la situation de terrain et le règlement complémentaire sera aussi rétablie. Toutefois, les panneaux seront probablement modifiés suite à cette future réunion et aux remarques constructives. »*

Je voudrais donc savoir :

- La réunion annoncée a-t-elle déjà eu lieu ?
- Quelles mesures y avez-vous proposé pour « soulager les indépendants riverains » et « mettre fin aux incohérences »?
- Quand la conformité entre la situation sur le terrain et le règlement complémentaire de police sera-t-elle rétablie ?
- La demande au fonctionnaire-sanctionnateur de ne pas sanctionner ce type d'infraction est-elle appliquée?
- Dans l'affirmative, comment faut-il comprendre vos multiples déclarations antérieures selon lesquelles le fonctionnaire sanctionnateur était totalement indépendant et qu'il vous était impossible de lui donner des consignes ?